

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maité POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Excusés : Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N°140430-20-ECO

REÇU

Le 15 MAI 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON S^{te} MARIE

PÉPINIERE D'ENTREPRISES : VALIDATION DES TARIFS

M. KELLER rappelle que l'une des principales caractéristiques des pépinières est de proposer des conditions d'occupation à des tarifs avantageux, inférieurs aux prix du marché, cela afin d'alléger les charges des nouvelles entreprises.

Les créateurs d'entreprises signent une convention d'occupation pour une durée de location de 24 mois renouvelable une fois.

En plus des services partagés et d'accompagnement, des loyers modérés facilitent la création d'entreprises pérennes.

Cependant, la CCPO doit aussi tenir compte de l'équilibre du budget de fonctionnement de la pépinière pour en garantir sa viabilité.

Compte tenu de ces éléments, la CCPO a défini les tarifs ci-joints.

Ouï cet exposé,

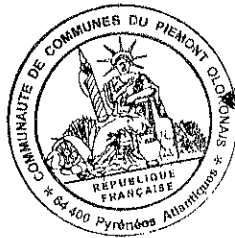
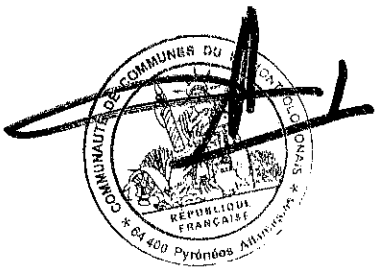
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la grille tarifaire jointe à la présente délibération.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 15.05.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE